



CONVENTION D'ANIMATION

Entre L'association SAMMY SKATE CLUB, Siège : 71, avenue Jacques Le Viol, 29000 Quimper, Représentée par sa présidente, Madame Martine PRIEUR

Et

Représenté par _____

ARTICLE 1 : Objet de la convention

Dans le cadre du développement des activités de glisse, le Sammy Skate Club met en place une animation auprès de _____, au skatepark de Prat ar Rouz, à Quimper. L'objectif de cette séance est la découverte de la pratique du _____.

ARTICLE 2 : Date et déroulement

Cette animation se déroulera le(s) _____, de _____ à _____, au skatepark de Prat ar Rouz, 71, avenue Jacques Le Viol 29000 Quimper. L'activité sera encadrée par un des éducateurs sportifs de l'association Sammy Skate Club (LE MARER Damien et/ou LE LORC'H Hervé), qui pourra être assisté par un ou plusieurs stagiaires ou volontaires en Service Civique. L'éducateur participera à la mise en place technique et matérielle, et animera l'activité.

ARTICLE 3 : Responsabilités

Durant l'animation, les pratiquants resteront sous la responsabilité des animateurs de _____. D'autre part, le Sammy Skate Club s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des moyens matériels et sécuritaires nécessaires au bon déroulement de l'activité.

ARTICLE 4 : Tarification

En contrepartie de cette intervention, le Sammy Skate Club percevra la somme de : *(voir devis)*

-Adhésion Groupe au club (valable toute la saison) : 20€

-Privatisation du skatepark : 50€ (1h) / 65€ (1h30) / 80€ (2h)

-Forfait activité (mise à disposition du matériel : skates/rollers/trott, casques et protections) :

5-10pers : 30€ / 11-15pers : 60€ / 16-20pers : 80€ / 21-25pers : 100€

-Cours : 30€/heure (60€/h si 2 éducateurs).

Le paiement se fera dès réception de la facture.

Fait à Quimper, le _____

Pour le Sammy Skate Club,
Madame Martine PRIEUR

Pour _____
M./ Mme _____